

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 octobre 2010 à 20h, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton
James McAllister, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

PRÉSENTATION SPÉCIALE

60^e Anniversaire de mariage

Monsieur Georges Gauthier et Madame Irène Poirier
Deux-Montagnes (Québec)

Monsieur le conseiller Mario St-Charles accueille et félicite les jubilaires.

Il relate brièvement l'histoire des jubilaires et leur offre, au nom du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, une gerbe de fleurs, commémorant la présente célébration. Des photographies sont alors prises. Les jubilaires, ainsi que leurs parents et amis sont ensuite invités à signer le livre d'Or.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h02.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-10-14.271 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2010, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.272 D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2010 et de la séance extraordinaire du 17 septembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Appui à la demande de dénomination de l'autoroute 640 par «Autoroute Gratien-Gélinas»

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-10-14.273 D'APPUYER la demande de dénomination de l'autoroute 640 par «Autoroute Gratien-Gélinas» ;

ADOPTÉE

2.2 Assistance financière à La Comédie humaine dans le cadre de la tenue d'un événement bénéfique du 23 octobre 2010

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 6 octobre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-10-14.274 DE VERSER la somme de 1 000 \$ à La Comédie humaine, dans le cadre d'un événement bénéfique, qui se tiendra le 23 octobre 2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.192.02.970.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 6 octobre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-10-14.275

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées, imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

Marie-Ève Bellemare	100.00 \$
Cynthia Migneault	100.00 \$
Aline Chapados	100.00 \$
Isabelle De Roy	100.00 \$
Alexandra Amyot	100.00 \$
Isabelle Jorg	100.00 \$
Karine Messier	100.00 \$
Geng Zhi Wang	100.00 \$
Marjolaine Lachance	85.48 \$

ADOPTÉE

2.4 Appui au projet d'expérimentation d'un travailleur de rue de la Maison des jeunes de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Deux-Montagnes veut expérimenter un projet de travailleur de rue pour une période de un an ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-10-14.276

D'APPUYER le projet de la Maison des jeunes de Deux-Montagnes d'expérimentation d'un travailleur de rue, par l'entremise de ses employés, pour une période d'un an.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 15 septembre 2010

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h15.
7 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h45.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur la qualité de vie

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement sur la qualité de vie.

Ce règlement aura pour objet d'interdire la présence de toute personne dans une école ou le terrain d'une école de la Commission scolaire.

5.2 Adoption – Règlement n° 1403 – « Règlement modifiant le règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines normes dans la zone R2-14 »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 12 août 2010 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas assujéti à la procédure d'approbation par les personnes habiles à voter : aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai imparti ;

Considérant le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'applique à la zone R2-14 et a pour objet de diminuer les normes relatives aux marges latérales ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-10-14.277

D'ADOPTER le règlement n° 1403 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) de façon à réduire certaines normes dans la zone R2-14 ».

ADOPTÉE

5.3 Adoption – Règlement n° 1406 – «Règlement modifiant le règlement n° 1387 établissant une tarification pour les services rendus par la Ville de Deux Montagnes »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a principalement pour objet de prévoir les tarifs pour l'approbation de plan de travaux et pour la visite de site de travaux d'entreprise d'utilité publique.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-10-14.278

D'ADOPTER le règlement n° 1406 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 1387 établissant une tarification pour les services rendus par la Ville de Deux Montagnes*».

ADOPTÉE

5.4 **Adoption – Règlement n° 1407 – «Règlement abrogeant le règlement d'emprunt n° 1297»**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-10-14.279

D'ADOPTER le règlement n° 1407 intitulé «*Règlement abrogeant le règlement d'emprunt n° 1297*».

DE DÉCRÉTER que le coût des travaux pour l'enfouissement des services d'utilités publiques sur la 20e avenue, à l'intersection de la rue Guy, au montant maximal de 82 600\$, est imputée à même le poste budgétaire 02.321.00.521.

ADOPTÉE

5.5 **Avis de motion – Règlement créant une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'élections**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement créant une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'élections.

Administration

6 **Finances**

6.1 **Dépôt de la liste des chèques émis – Septembre 2010**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de septembre 2010 et montrant un total de :

➤	Fonds général :	1 126 170,88 \$
➤	Fonds de dépenses en immobilisations :	34 217,41 \$

6.2 Comité de sélection – Appel d’offres de services professionnels en évaluation foncière

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-10-14.280

DE FORMER un comité de sélection composé de monsieur Nicolas Bouchard, monsieur Jacques Robichaud et madame Marie-Josée Boissonneault pour l’évaluation des soumissions de l’appel d’offres de services professionnels en évaluation foncière

ADOPTÉE

7. Greffé

7.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d’enregistrement pour le règlement d’emprunt n° 1404 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 298 000 \$ pour les travaux de construction (phase II) de la station de pompage pluviale dans le secteur de la rue Cool et de la 28e avenue

Conformément à l’article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d’emprunt numéro 1404.

7.2 Renouvellement du portefeuille d’assurance 2010-2011 avec la MMQ

CONSIDÉRANT que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec et qu’elle doit renouveler son portefeuille d’assurance pour la période du 1er novembre 2010 au 31 octobre 2011 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-10-14.281

DE RENOUELER le portefeuille d’assurance général 2010-2011 avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour la somme de 213 426\$, plus taxes.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Embauche de personnel au sein du Service des loisirs et services communautaires

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Georges Struthers, directeur des Loisirs et Services communautaires, datée du 21 septembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-10-14.282

D'ENTÉRINER les embauches de personnels aux Loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.741.01.141 et 02.721.03.141.

ADOPTÉE

8.2 Embauche de personnel au sein du Service des loisirs et services communautaires – section bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable de la bibliothèque, madame Johanne Chaput, datée du 22 septembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.283

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Oana Savin à titre d'employée à temps partiel temporaire au poste de commis à la bibliothèque municipale, et ce, à compter du 23 septembre 2010 conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.772.01.141.

ADOPTÉE

8.3 Embauche de personnel temporaire au sein du service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services techniques du service des Travaux publics, monsieur Martin Angers, datée du 6 octobre 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-10-14.284 D'ENTÉRINER l'embauche de madame Jocelyne Rochette à titre de secrétaire temporaire au service des Travaux publics, et ce, afin de combler les absences aux postes de secrétaire aux services de l'Urbanisme et des Travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.321.01.141.

ADOPTÉE

8.4 Nominations temporaires au Service de police régionale de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-10-14.285 DE NOMMER monsieur Mario Leblanc à la fonction d'Inspecteur au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 27 septembre 2010 jusqu'au 7 janvier 2011.

DE NOMMER monsieur Martin Bouchard à la fonction d'agent sénior au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, pour une durée indéterminée, à compter du 31 octobre 2010.

DE NOMMER monsieur Daniel Pilote à la fonction d'agent sénior au Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, pour une durée indéterminée, à compter du 8 octobre 2010.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-10-14.286 D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1201, chemin d'Oka (Lot 1 973 979)	D'approuver les PIIA, préparés par Richard Cyr, le 9e septembre 2010, portant le no 08-09-2010, concernant le projet d'agrandissement de la résidence avec changement complet du revêtement extérieur, des portes et fenêtres, installation de pierres en façade et canexel de couleur «caramel»
B)	242, 11 ^e avenue (Lot 1 606 457)	D'approuver les PIIA, préparés par Randal Clark, concernant le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement de crépis et du déclin de bois par un revêtement de vinyle de couleur gris pâle
C)	269, 16 ^e avenue (Lot 4 559 738)	D'approuver les PIIA, préparés par Yvon Letarte, concernant le projet d'une nouvelle construction avec un revêtement de brique et de vinyle
D)	233, 26e avenue	D'approuver les PIIA concernant le projet de remplacement du revêtement extérieur par la pose de pierre naturelle de couleur noyer sur toute la façade et autour de l'entrée principale et d'un revêtement de vinyle de couleur assortie à la pierre sur les autres faces
E)	Rue Guy - Habitations D.M. - Triplex sur les lots 4 397 386 à 4 397 391	D'approuver les PIIA concernant le projet d'opération cadastrale créant les lots 4 397 386 à 4 397 392 et le projet de construction de triplex jumelé sur les lots 4 397 386 à 4 397 391 et d'un triplex isolé sur le lot 4 397 392 : la résolution numéro 2010-09-09.260 f) est modifiée en faisant les adaptations nécessaires
F)	120, 8e Avenue (Lot 1 606 513)	D'approuver les PIIA relatif à une opération cadastrale du lot 1 606 513, créant les lots 4 705 787 et 4 705 788, préparés par Labre et Ass., arpenteurs-géomètre, et relatif à la construction d'un triplex sur chacun des nouveaux lots, préparés par Martin Carrier, architectes, sous le numéro 09-201
G)	1203 et 1205, chemin d'Oka	D'approuver les PIIA portant les numéros A-200, A-210, A-300, A-310 et A-400, concernant le projet d'agrandissement de la partie arrière de la résidence existante
H)	121, 20e Avenue	D'approuver les PIIA, préparés par Stéphane Tessier concernant le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement en déclin de bois par un revêtement de type « Canexel » de couleur « acadia » sur toutes les faces de la résidence

ADOPTÉE

10. Travaux publics

10.1 Adjudication du contrat pour la fourniture d'huile à chauffage saison 2010-2011

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'huile à chauffage saison 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT que Paul Grand'Maison Inc., plus bas soumissionnaire conforme, a avisé la municipalité qu'il retirait sa soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.287

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'huile à chauffage de la Ville de Deux-Montagnes à Les pétroles Bélisle & Bélisle inc., 2e plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 16 700, \$, plus taxes suivant le document d'appel d'offres. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.717.01.632, 02.757.04.632, 02.797.01.632, 02.217.00.632.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de diesel pour les véhicules de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture de diesel pour les véhicules de la Ville ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

CONSIDÉRANT que Paul Grand'Maison Inc., plus bas soumissionnaire conforme, a avisé la municipalité qu'il retirait sa soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.288

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de diesel des véhicules de la Ville de Deux-Montagnes à Les Pétroles Bélisle et Bélisle Inc., 2^e plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 35 640,00 \$, plus taxes, suivant le document d'appels d'offres. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.218.00.631, 02.228.00.631, 02.398.00.631, 04.412.00.631, 02.417.00.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631, 02.718.00.631.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion de 60 000 livres avec benne basculante 4 saisons et équipement de déneigement (Appel d'offres VDM2010-04)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion de 60 000 livres avec benne basculante 4 saisons et équipement de déneigement (Appel d'offres VDM2010-04) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des services techniques du service des Travaux publics, daté du 7 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte le budget prévu pour les travaux ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.289

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un camion de 60 000 livres avec benne basculante 4 saisons et équipement de déneigement (Appel d'offres VDM2010-04) à Philippe Larochelle Équipement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 228 755,59 \$, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres (VDM2010-004). Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement numéro 1397.

ADOPTÉE

10.4 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion châssis cab avec benne basculante et lame à neige

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture d'un camion châssis cab avec benne basculante et lame à neige 2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.290

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un camion châssis cab avec benne basculante et lame à neige 2011 à Boisvert Pontiac Buick Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 68 107,00 \$, plus taxes suivant le document d'appel d'offres. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement numéro 1397.

ADOPTÉE

10.5 Rejet des soumissions pour l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion Chevrolet Equinox 2011

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite plutôt faire l'acquisition d'un véhicule usagé

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.291

DE REJETER toutes les soumissions reçues concernant l'appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un camion Chevrolet Equinox 2011.

ADOPTÉE

10.6 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un tracteur Kubota équipé d'une souffleuse à neige et balai

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture d'un tracteur Kubota équipé d'une souffleuse à neige et balai ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT que 2 fournisseurs ont déposés une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.292

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'un tracteur Kubota avec souffleuse à neige et balai, incluant une garantie prolongée, avec échange du tracteur Kubota L245 (# série 52842), à *Centre Kubota des Laurentides Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 61 580,00 \$, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres. Le contrat est à prix forfaitaire

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le règlement numéro 1397.

ADOPTÉE

10.7 Adjudication du contrat pour la fourniture d'essence pour les véhicules de la Ville pour une période de 6 mois

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour la fourniture d'essence pour les véhicules ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.293

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'essence des véhicules de la Ville de Deux-Montagnes à *9168-9885 Québec inc. (Dépanneur place de la gare)*, plus bas soumissionnaire conforme, au prix à la pompe moins un escompte de 3%, pour une période de six mois. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée aux postes budgétaires 02.218.00.631, 02.228.00.631, 02.398.00.631, 02.412.00.631, 02.417.00.631, 02.418.00.631, 02.618.00.631 et 02.718.00.631.

ADOPTÉE

10.8 Adjudication du contrat pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la Ville pour l'année 2010-2011

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la Ville pour l'année 2010-2011 ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 4 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.294

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture d'abrasifs pour le sablage des rues de la Ville pour l'année 2010-2011 à Transport Boucher limitée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 20,71\$ /tonne métrique \$, incluant le transport, la livraison et les taxes suivant le document d'appel d'offres. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.622.

ADOPTÉE

10.9 Adjudication du contrat pour la cueillette et transport des matières résiduelles, des matières récupérables, des gros rebuts, des résidus verts et des feuilles d'automne (Appel d'offres VDM2010-05)

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, des matières récupérables, des gros rebuts, des résidus verts et des feuilles d'automne (Appel d'offres VDM2010-05) ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 12 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des services techniques du service des Travaux publics, daté du 12 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme respecte le budget prévu ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.295

D'ACCORDER le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles, des matières récupérables, des gros rebuts, des résidus verts et des feuilles d'automne (Appel d'offres VDM2010-05) à Entreprise sanitaire F.A. limitée, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 589 958,66 \$, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres (VDM2010-005). Le contrat est d'une durée d'un an avec option de 4 renouvellements de un an. Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.451.10.446, 02.452.00.516, 02.452.15.446, 02.453.00.446, 02.453.00.516.

ADOPTÉE

10.10 Contrat de services à *Aquadata* pour effectuer un relevé des pressions dynamiques et statiques sur le réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des services techniques du service des Travaux publics, daté du 4 octobre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.296

DE RETENIR les services d'*Aquadata* pour effectuer un relevé des pressions dynamiques et statiques sur le réseau d'aqueduc, pour un montant forfaitaire de 22 000 \$ plus taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée le règlement d'emprunt numéro 1383.

ADOPTÉE

10.11 Contrat de services à *Entreprise Maxime Charbonneau Ltée* pour la surveillance des travaux de déneigement de l'entrepreneur *Nepveu inc.*

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Angers, directeur des services techniques du service des Travaux publics, daté du 4 octobre 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.297

DE RETENIR les services de *Entreprise Maxime Charbonneau Ltée* pour la surveillance des travaux de déneigement de l'entrepreneur *Nepveu inc.*, pour un montant ne dépassant pas 24 999 \$, taxes incluses.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.331.00.443.

ADOPTÉE

10.12 Engagements de la ville pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme de subvention TECQ

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-10-14.298

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

DE S'ENGAGER à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution et dont la liste est jointe en annexe.

DE NOMMER M. Denis Berthelette comme répondant et personne autorisée à présenter une demande de subvention pour et au nom de la ville de Deux-Montagnes et qu'il soit autorisé à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

11. Loisirs et Services communautaires

11.1 Autorisation à tenir un barrage routier le 30 octobre 2010 à l'intersection du boulevard des Promenades et 28^e avenue, entre 10h et 16h – Légion Royale Canadienne

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue d'un barrage routier par Légion Royale Canadienne ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des loisirs et services communautaires, monsieur Georges Struthers, daté du 22 septembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-10-14.299 D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier par la Légion Royale Canadienne, le samedi 30 octobre 2010, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades entre 10h et 16h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

ADOPTÉE

11.2 Demande d'assistance financière 2010 – Club social des citoyens seniors

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-10-14.300 D'OCTROYER une assistance financière de 406,54 \$ au *Club social des citoyens seniors* ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.593.00.970.

ADOPTÉE

11.3 Demandes d'assistance financière – Programme 2010

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-10-14.301 D'OCTROYER les assistances financières au montant de 74 250 \$ aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Georges Struthers, directeur des Loisirs et services communautaires, daté 13 octobre 2010 ;

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

12. Incendie

12.1 Demande d'aide financière en vertu du Programme conjoint de sécurité civile pour les projets de système radio digitale et de système de caméra pour le camion «Unité de secours – Poste de commandement»

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-10-14.302

D'AUTORISER monsieur Ron Hunt, directeur du service de sécurité incendie, à présenter, pour et au nom de la Ville de Deux Montagnes, une demande de subvention en vertu du Programme conjoint de sécurité civile pour les projets de système radio digitale et de système de caméra pour le camion «Unité de secours – Poste de commandement».

ADOPTÉE

13. Deuxième période de questions spécifiques (sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h10.
2 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h25.

14. Levée de la séance

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-10-14.303

DE LEVER la présente séance à 21h25.

Signé *Marc Lauzon*
Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.